

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Sage-femme

1. Intitulé du module : La sage-femme et sa clientèle : physiologie du post-partum et écarts de la norme

2019-2020

Code : BSc – S.SF.370.1005F.15 **Type de formation :** Bachelor Master MAS CAS Autre

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autre : ...

Type : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Module à option

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 25, al. 1 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 6 **Langue principale d'enseignement**
 Français Allemand Italien Anglais pour la littérature
 Autre

3. Pré-requis

Avoir validé le module avoir suivi le module Pas de pré-requis Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences visées

Compétences génériques

- A. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
- B. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques
- C. Un comportement professionnel et responsable
- D. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter

Compétences spécifiques

- 1. Rôle d'experte sage-femme : compétences 1.1, 1.2, 1.3, 1.4
- 2. Rôle de communicatrice : compétences 2.1, 2.2, 2.4
- 3. Rôle de collaboratrice : compétences 3.1
- 4. Rôle de manager : compétences 4.2
- 5. Rôle de promotrice de la santé (Health Advocacy) : compétences 5.1, 5.2
- 6. Rôle d'apprenantes et de formatrices : compétences 6.1, 6.4
- 7. Rôle de professionnelle : compétences 7.2, 7.3

But :

Démontrer le développement des compétences professionnelles sages-femmes en période postpartum

Objectifs généraux d'apprentissage

- Évaluer les processus d'adaptation et de restauration chez la mère durant la période de post-partum
- Évaluer les processus d'adaptation et de développement du nouveau-né et du nourrisson
- Évaluer la mise en place de l'allaitement, du point de vue maternel et néonatal
- Évaluer les processus psycho-affectifs de la périnatalité et l'apprentissage des nouveaux rôles de la mère et du père/partenaire

- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec les femmes, les pères/partenaires
- Justifier les actions autonomes spécifiques du rôle professionnel sage-femme en période postpartum et en collaboration interprofessionnelle

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Post-partum à court, moyen et long terme
- Alimentation de la femme enceinte et allaitante
- Contraception et consultation de la 6^{ème} semaine post partum
- Rééducation périnéale
- Allaitement et alimentation du nouveau-né
- Maternage : prévention des accidents, puériculture, couchage, mobilisation, prévention de la mort subite du nourrisson
- Compétences du nouveau-né, échelle de Brazelton
- Réanimation néonatale (théorie et ateliers)
- Nouveau-né : ictère, test de dépistage, douleur, antalgie, pleurs
- Croissance staturo-pondérale et développement psychomoteur de l'enfant
- Massage, portage
- Dynamique familiale
- Syndrome post-traumatique périnatal

Modalités pédagogiques

- Cours magistraux
- Ateliers
 - Positions d'allaitement
 - Massage, portage
 - Réanimation néonatale
- Atelier réflexif
- Atelier de simulation : postpartum à domicile
- Séquences d'apprentissage piloté en e-learning : contraception et maternage

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

Oral

Ecrit

Pratique

Théorique

Modalités

Cours obligatoires : en cas d'absence répétées ou d'absentéisme, l'accès aux validations du module peut être remise en question. Une liste de présence peut circuler.

La validation du module est en deux parties :

- Un test de connaissances écrit de 2 heures sur table: basés sur les objectifs de chaque cours du module.
- Une analyse du rôle professionnel à partir d'une situation rencontrée en formation pratique, touchant soit la santé maternelle, néonatale ou l'allaitement. Il vise l'approfondissement des connaissances et du rôle professionnel en post-partum. Il est basé sur l'analyse d'une situation vécue lors de la 1ère année, en stage de post-partum, en démontrant les connaissances théoriques acquises pour le sujet retenu. Le travail de validation est un travail écrit qui comprend 8 parties, dont un retour aux compétences :

Date du test écrit : semaine 7

Date de remise du travail d'analyse : fin de la semaine 22

Conditions de validation du module

Les conditions de validation sont présentées aux étudiants au début du module.

Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la note E à chacune des évaluations sommatives. En cas d'échec, la validation échouée doit être refaite selon des modalités équivalentes.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e bénéficie d'une remédiation si les points obtenus à une ou aux deux évaluations sommatives sont insuffisants (équivalents FX) selon le barème fédéral.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e est en répétition si les points obtenus à une ou aux deux évaluations sommatives sont insuffisants (équivalents F) selon le barème fédéral.

La note finale est attribuée par le cumul des points des deux parties en tenant compte des conditions précédentes (validation des 2 parties)

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible

Pas de remédiation possible

La note obtenue après remédiation est E ou D (module validé) ou F (échec)

Remédiation

Modalités selon partie non validée :

Test de connaissance écrit ou

- Date : Semaine 37 de l'année académique en cours

Travail d'analyse du rôle professionnel à compléter ou refaire.

Répétition

Modalités :

Répétition du module selon le descriptif de module de l'année académique de la répétition.

Selon l'article 16, al 3 du règlement de filière du Bachelor of Sciences HES-SO de sage-femme du 15.07.2014, la modalité de répétition fait l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et la responsable du module, précisant les exigences et les conditions de réussite.

Délai : année académique suivante.

Conditions de validation du module : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition. La note obtenue après répétition est entre A et E (module validé) ou F (échec).

En cas d'échec, l'étudiant est en échec définitif pour ce module.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignants

- Murielle Caldelari, Christelle Kaech, Fabienne Salamin, Diane Waller, Ariane Lachance, intervenants externes

Nom des responsables de module : M. Caldelari

Assistante : C. Kaech

Descriptif validé le 13.09.2019

Par : N. Oberhauser